

DEPARTEMENT
des VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
DE CHARMES

Commune
de SOCOURT

Commune de SOCOURT

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

MARDI 10 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi dix janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOCOURT en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc MARTINET, Maire.

Membres en exercice : **11**

ETAIENT PRESENTS (09) : MM. Jean-Luc MARTINET – Michel NOIRCLERE - Claude DIDOT - Francis HABRANT - Thierry TRUFFY Benoît LAURENT - Alain GADAUT - Cyril KOEPFERT - Mme Véronique MICARD - Françoise RAJOIE.

ETAIT ABSENT (01) : M. Aimé HOUILLON.

ETAIT EXCUSE (01) : M. Cyril KOEPFERT (pouvoir à M. TRUFFY)

M. Alain GADAUT a été nommé Secrétaire de séance.

Au cours de la séance, les décisions suivantes ont été prises :

01/2017 - LOCATION DES ETANGS COMMUNAUX :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la location des étangs communaux est arrivée à échéance le 31 décembre dernier et propose de revaloriser le montant de ceux-ci pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE ainsi qu'il suit le montant des locations des étangs communaux pour 2017 :

Etang n° 1	2.400,00 €
Etang n° 3	1.900,00 €
Etang n°4	2.000,00 €
Etang n°5	1.600,00 €
Etang n° 6	950,00 €
Etang n° 7	1.400,00 €
Etang n° 8	650,00 €
Etang n° 9	525,00 €
Etangs 12 et 13	6.800,00 €

FIXE à 3 ans la durée des baux pour les étangs

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les baux à intervenir avec les locataires actuels ou toute personne physique ou moral intéressée par une location dans l'hypothèse ou un ou plusieurs étangs se libèrent.

02/2017 - LOCATION DES FUTURS GITES COMMUNAUX :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le programme de développement touristique prévoit la construction de trois gîtes de 4 personnes chacun à proximité du chalet bois existant et précise qu'il convient de fixer les prix des locations.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE ainsi qu'il suit le montant des locations des futurs gîtes communaux :

Prix de la nuitée pour une ou deux personnes : 60,00 €
Prix de la nuitée pour trois personnes : 90,00 €
Prix de la nuitée pour quatre personnes : 120,00 €

Forfait location une semaine : 450,00 €

03/2017 - RESERVOIRS DE PECHE A LA MOUCHE – LOCATION DES BARQUES:

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le programme de développement touristique prévoit l'achat de plusieurs barques pour les deux plans d'eau de pêche à la mouche et précise qu'il convient de fixer le prix de location.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE ainsi qu'il suit le montant de la location des barques de pêche :

Prix de location à la journée : 20,00 €

La séance a été levée à 21h00.

SOCOURT, le 19 Janvier 2017
Le Maire,
Jean-Luc MARTINET

Affiché le : 19 Janvier 2017
Le Maire,
Jean-Luc MARTINET

